

# UNION DES COMORES

*Unité-Solidarité-Développement*

Le Président



Moroni, le 19 SEP 2025

**DECRET N°25 - 111 /PR**

Portant nomination du Directeur Général de la Société Nationale des Télécommunications (Comores Telecom)

## LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°24-014/AU du 27 août 2024 portant sur la gouvernance des sociétés à participation publique aux Comores, promulguée par le décret N°24-155/PR du 21 septembre 2024 ;
- VU le décret N°04-042/PR du 1<sup>er</sup> avril 2004, portant Statut de la Société Nationale des Télécommunication (Comores Télécom), modifié par le décret n°05-048/PR du 11 juin 2005 ;
- VU le décret N°11-78/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par le Décret N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et le Décret N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 Avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- VU le procès-verbal de délibération mentionnant les trois (3) meilleures candidatures issues du processus de recrutement d'un nouveau Directeur Général de Comores Telecom, engagé par le Conseil d'Administration de ladite Société ;

## DECREE

**Article 1<sup>er</sup> : Docteur MOILIM AMIR**, Cadre supérieur au sein Comores Telecom, est nommé Directeur Général de la Société Nationale des Télécommunications (Comores Telecom), en remplacement de Monsieur ALI HADJI MMADI.

**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

